



La Justice bafouée !

Le Tribunal d'Instance de Villeurbanne (TI) a rendu, le 3 décembre 2012, le jugement dans l'affaire qui opposait l'Association Rassemblement des Vénissians et le Centre Associatif Boris Vian.

L'Association Rassemblement des Vénissians, membre du CABV depuis 2009, était évincée du CABV depuis janvier 2011.

En première instance, le TI :

- **prononce** la nullité de la délibération du 14 décembre 2010 du Conseil d'Administration du CABV décidant le non renouvellement de notre adhésion,
- **ordonne** la réintégration de notre association en qualité d'adhérente au CABV,
- **condamne** ce dernier à nous verser des dommages et intérêts,
- **ordonne** l'exécution provisoire de la décision.

L'affaire a débuté le 15 juin 2010 lors de l'Assemblée Générale du Centre Associatif Boris Vian. Ce jour-là se tenait une assemblée générale extraordinaire (AGE) pour l'approbation de nouveaux statuts et l'assemblée générale ordinaire (AGO) relative à l'exercice 2009.

C'est au cours de l'A.G.O que deux nouveaux membres de droit de la municipalité interpellaient l'assemblée sur le fait que notre association porte le même nom que notre liste aux municipales de 2008 et demandaient à votre serviteur de faire procéder au changement de nom de l'association.

C'est au cours du Conseil d'Administration du 14 décembre 2010 que la délibération pour évincer notre association était votée.

C'est à réception de la lettre officielle du CABV que notre Conseil d'Administration décidait d'engager une action en justice.

Trois mois se sont écoulés depuis la délibération du TI. Le CABV a interjeté appel. Toutefois, aucune des décisions du TI n'a été mise en œuvre par le CABV. Par cette attitude les dirigeants de cette association démontrent leur mépris envers l'un des piliers de notre République, la Justice.

Par ailleurs, il est étonnant que l'équipe municipale, si « pointilleuse » habituellement à faire respecter les décisions de justice, n'intervienne pas. Rappelons que le CABV vit essentiellement de subventions grâce aux deniers publics.

Deux poids, deux mesures.....

Maurice IACOVELLA - Président

La tribune des Vénissians

Parking sauvage lors des sorties d'écoles

Depuis le début d'année, les parents d'élèves de l'école Pasteur sont de plus en plus nombreux à venir chercher leurs enfants en voiture. Malgré la présence d'un parking à proximité de la sortie d'école, les automobilistes se garent sur les trottoirs, les passages piétons et les places pour handicapés.



La FCPE de l'école Pasteur a donc demandé au service de la médiation de la ville de Vénissieux plus connu sous le nom du T.O.P de venir relayer leur doléance.



Le Journal est diffusé aux adhérents et aux sympathisants, vous pouvez le consulter sur www.rassemblementdesvenissians.fr à la rubrique «News».

Directeur de la Publication : **Maurice IACOVELLA**, Rédacteur en Chef : **Marie-Danielle BRUYERE**,
Comité de Relecture : **Richard BARCELLINO, Henri BONNET et Marcelle JAY**.

Association Rassemblement des Vénissians

www.rassemblementdesvenissians.fr - maurice.iacovella@wanadoo.fr -

8 rue Antoine Billon - 69200 Vénissieux - 04 72 51 29 82 - Permanence : samedi de 10 h à 12 h
Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée auprès de la préfecture du Rhône

Parking sauvage lors des sorties d'écoles (suite)

Malgré cette présence les parents continuent leurs incivilités en toute impunité. Après une forte insistance des « parents d'élèves » et du directeur d'école une réunion a eu lieu à la mairie avec Christian FALCONNET, adjoint à l'éducation. Il a été convenu qu'il demanderait à la police municipale d'augmenter ses vacations devant l'école et qu'une action de prévention destinée aux parents serait mise en place dans les cahiers de liaisons des élèves.

A ce jour, et malgré la présence sporadique de la police municipale, rien n'a changé, les automobilistes continuent à se garer sauvagement en tous lieux et maintenant en double file sur la route de Corbas.



Un parent d'élève

Agenda association

21 mars 2013 : CA
16 mai 2013 : Bureau
20 juin 2013 : CA

29 août 2013 : Bureau
10 octobre 2013 : CA
16 janvier 2014 : CA
20 février 2014 : Assemblée Générale

Bulletin d'adhésion à l'association 2013

Nom et prénom :
Nom et prénom :
Adresse :
Code postal et ville :
N° Téléphone : Portable :
Courriel :@.....

N° Adhérent

Cotisation Adhésion : individuelle : 25 € - individuelle moins de 25 ans : 10 € - couple ou parrainage : 40 € - Don au dessus de 25 €

Date : Signature : Le chèque est à libeller à l'ordre « Association Rassemblement des Vénissians ».